COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE « B » PLACÉE AUPRES DU CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE

PROCES-VERBAL DE TIRAGE AU SORT DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux Commissions Administratives Paritaires,

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux Commissions Consultatives Paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté ministériel du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles,

Vu l'arrêté n° 2018-146 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, en date du 7 juin 2018, fixant la composition des Commissions Consultatives Paritaires placées auprès du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

Vu le courrier en date du 29 mai 2018 de Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire confiant au Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, l'organisation des élections professionnelles et le fonctionnement des Commissions Administratives Paritaires et des Commissions Consultatives Paritaires.

Vu les listes électorales de la **Commission Consultative Paritaire de catégorie « B »** des agents contractuels des collectivités et établissements affiliés obligatoirement et volontairement au Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Vu le procès-verbal de carence en date du 25 octobre 2018 dressé par Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, constatant l'absence de dépôt de listes de candidats par les organisations syndicales,

Considérant que le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire n'a pas enregistré de listes de candidats pour la catégorie « B », les représentants du personnel doivent être désignés par tirage au sort parmi les électeurs éligibles,

Considérant que le tirage au sort en vue de l'attribution des sièges a été annoncé par voie d'affichage au moins huit jours à l'avance à chaque collectivité et établissement public affilié au Centre de Gestion d'Indre-et-Loire et publié sur le site internet,

Considérant que le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la Fonction Publique, ne s'applique pas dans le cas du tirage au sort,

Considérant que chaque électeur peut y assister,

Considérant qu'il peut être procédé à un tirage au sort avec un nombre de noms supérieur à celui des sièges à pourvoir afin d'anticiper le cas où certains agents refuseraient de siéger ou démissionneraient suite à leur nomination,

Conformément aux dispositions de l'article 17 du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux Commissions Consultatives Paritaires et aux Conseils de Discipline de recours des agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, Madame Catherine CÔME, 1^{ère} Vice-Présidente du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, procède à la désignation, par tirage au sort, des représentants du personnel à la **Commission Consultative Paritaire de catégorie « B »** parmi les électeurs éligibles, le 13 décembre 2018, à 11 heures, au Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Sont ainsi désignés, en qualité de :

REPRESENTANTS <u>TITULAIRES</u> DU PERSONNEL A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE « B »

NOM-PRENOM	GRADE ou EMPLOI	COLLECTIVITE
1 – PECHBERTY Jean-Benoit	Rédacteur	CICLIC
2 - CAILLOUX-LAMORINIERE Elise	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} Classe	Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
3 – TROCHU Antoine	Technicien	Communauté de Communes Gâtine et Choisilles – Pays de Racan
4 – MARLOT Chloé	Technicien	TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

REPRESENTANTS <u>SUPPLEANTS</u> DU PERSONNEL A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE « B »

NOM-PRENOM	GRADE ou EMPLOI	COLLECTIVITE
1 – DAMS Olivier	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} Classe	Mairie de SAINT-CYR-SUR-LOIRE
2 – HUZEAU Thomas	Technicien Principal de 2 ^{ème} Classe	TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE
3 – VILLEGIER Benoit	Educateur des APS Principal de 1 ^{ère} Classe	Communauté de Communes du Val d'AMBOISE
4 – DURANEL DE VALOIS Sabrina	Assistant d'Enseignement Artistique	Mairie de CHAMBRAY-LES- TOURS

Afin de pourvoir les postes, suite au refus des agents tirés au sort, une liste supplémentaire de représentants du personnel à la **Commission Consultative Paritaire de catégorie « B »** (réserve) est établie :

NOM-PRENOM	GRADE ou EMPLOI	COLLECTIVITE
1 – AUBLET Sonia	Educateur de Jeunes Enfants	Mairie de LA RICHE
2 – BLANCO Esteban	Technicien	Communauté de Communes LOCHES SUD TOURAINE
3 – PASSE Fabrice	Rédacteur	Mairie de MONTS
4 – GREZE Magalie	Technicien	Mairie de SAINT-AVERTIN
5 – BOUSSARD Etienne	Assistant d'Enseignement Artistique	Communauté de Communes CHINON VIENNE ET LOIRE
6 – COURCY Misha	Technicien	Syndicat d'Energie d'Indre-et-Loire
7 – PINEAU Emilie	Rédacteur	Mairie de LA RICHE
8 – LETELLIER Martin	Technicien	SICOM BRESME
9 – TOURNERET Thibaut	Technicien	Syndicat d'Energie d'Indre-et-Loire
10 - PAILLISSE Marion	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} Classe	Communauté de Communes CHINON VIENNE ET LOIRE
11 – TAMPIGNY Boris	Rédacteur	Mairie de SAINT-AVERTIN
12 – CHATAIN Clémence	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} Classe	Mairie de SAINT-CYR-SUR-LOIRE
13 – LAMOUR Thomas	Technicien	SATESE d'Indre-et-Loire
14 – RECHARD Marine	Chargée de Mission	CICLIC
15 – FAUCHER Marie-Claude	Animateur	Mairie de SAINT-PIERRE-DES- CORPS
16 – HAMOU MAAMAR Nasser	Animateur	CCAS de LA RICHE

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 13 décembre 2018, est signé, après lecture par les membres du bureau de vote.

La Présidente,

Catherine CÔME

La Secrétaire

Christine BUISSON